



Commission économique pour l'Europe

Examen régional de l'application du Pacte mondial
pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Deuxième session
Genève, 11 mars 2024

**Rapport de l'Examen régional de l'application du Pacte
mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
dans la région de la Commission économique pour l'Europe
sur sa deuxième session**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Organisation et participation	1–7	2
II. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.....	8–12	2
III. Séances thématiques.....	13–16	4
IV. Clôture.....	17–21	5
Annexe		
Résumé des débats des coprésidentes		7



I. Organisation et participation

1. Le deuxième Examen régional de l'application du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (ci-après « le Pacte mondial ») dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) s'est tenu à Genève le 11 mars 2024, avant le Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE, qui a eu lieu les 13 et 14 mars.
2. L'Examen a été organisé conjointement par la CEE et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui coordonne le Réseau des Nations Unies sur les migrations, en application de la décision adoptée par le Comité exécutif de la CEE à sa 128^e réunion, le 15 mai 2023¹. Il a été coprésidé par S.E. Elma Saiz, Ministre espagnole de l'inclusion, de la sécurité sociale et des migrations, et par S.E. Jana Costachi, Secrétaire d'État au Ministère de l'intérieur de la République de Moldova.
3. L'Examen a eu lieu dans le cadre d'une Conférence intergouvernementale et d'une concertation multipartite. La Conférence intergouvernementale a consisté en une séance d'ouverture, quatre séances thématiques et une séance de clôture. Les séances thématiques ont été organisées au même titre que les quatre tables rondes tenues dans le cadre du Forum d'examen des migrations internationales, qui a eu lieu en mai 2022 à New York, et ont servi d'enceintes de débat consacrées à l'examen de la collaboration régionale, sous-régionale et interrégionale en vue de la réalisation de tous les objectifs du Pacte, compte tenu du fait que le Pacte repose sur un ensemble de principes directeurs transversaux et interdépendants.
4. Ont assisté au deuxième Examen régional de la région de la CEE des représentants des États membres de la CEE suivants : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Tadjikistan, Türkiye, Turkménistan et Ukraine.
5. L'Union européenne (UE) était représentée par la délégation de l'UE auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, et le Service européen pour l'action extérieure et la Commission européenne par la Direction générale Migration et affaires intérieures et la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement, respectivement.
6. Étaient représentés à l'Examen les organes, départements, fonds et programmes, institutions spécialisées, organisations apparentées et initiatives des Nations Unies ci-après : Commission économique pour l'Afrique (CEA), Organisation internationale du travail (OIT), OIM, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies et Organisation mondiale de la santé (OMS).
7. Des représentants de plus de 65 organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres parties prenantes étaient également présents. La liste complète des participants peut être consultée sur le site Web de la réunion régionale.

II. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

8. La Conférence intergouvernementale a commencé par l'adoption de l'ordre du jour provisoire de la réunion, tel qu'il figure dans le document ECE/GCM/2024/1.

¹ https://unece.org/sites/default/files/2023-06/item%20202%20_EXCOM%20Conclu-128.pdf.

9. Dans leur discours d'ouverture, les coprésidentes, S.E. Elma Saiz, Ministre espagnole de l'inclusion, de la sécurité sociale et des migrations, et S.E. Jana Costachi, Secrétaire d'État au Ministère de l'intérieur de la République de Moldova, ont exprimé leur détermination à promouvoir le multilatéralisme et à traiter la question des migrations selon une approche globale et fondée sur les droits de l'homme. En 2020, plus de la moitié des migrants internationaux se trouvaient dans la région de la CEE, conduits là par divers facteurs tels que les possibilités d'emploi et d'éducation, le regroupement familial, les changements climatiques et les catastrophes environnementales. Des milliers de migrants avaient perdu la vie au cours de mouvements migratoires mixtes ; une tragédie qui montrait combien il était urgent de renforcer la coopération et l'aide humanitaire et combien il restait difficile de garantir la sécurité et les droits des personnes en situation de déplacement. Les coprésidentes ont exprimé leur engagement sans faille à l'égard du Pacte mondial, à leurs yeux un outil indispensable à l'amélioration de la coopération internationale en matière de migration. S'ils voulaient continuer à renforcer la circulation sûre, ordonnée et régulière des personnes à l'intérieur, à destination et en provenance de la région, les États membres devaient absolument collaborer afin de mettre en place de manière systématique des filières de migration régulières et fondées sur les droits qui permettent aux migrants de ne pas être exposés aux risques de violence, d'exploitation et d'abus qu'ils rencontraient le long des itinéraires de migration irréguliers. Les coprésidentes ont également salué les progrès réalisés, notamment au moyen d'initiatives telles que la mise en place du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire en faveur des migrations, tout en mesurant le long chemin restant à parcourir et l'appui que les États membres devaient continuer d'apporter aux fins de la réalisation des objectifs énoncés dans le Pacte, à savoir garantir des migrations sûres, ordonnées et régulières au service du développement durable.

10. S'exprimant au nom de la Secrétaire exécutive de la CEE, Tatiana Molcean, le Secrétaire exécutif adjoint de la CEE, Dmitry Mariyasin, a souligné combien il importait d'adopter une approche globale de la question des migrations, d'établir des liens entre le Pacte mondial et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après « le Programme 2030 »), et de nouer des partenariats à l'échelle du système. Il a indiqué que la CEE accordait une attention particulière aux statistiques migratoires et cherchait à améliorer la collecte et l'utilisation des données, dans une optique conforme au principe du Programme 2030 consistant à ne laisser personne de côté. La CEE proposait des orientations et des outils permettant de mesurer les différents aspects des migrations internationales, notamment en ce qui concerne les demandeurs d'asile et les réfugiés, et étudiait des sources de données innovantes telles que les mégadonnées, tout en veillant à la protection de la vie privée.

11. Dans son message vidéo, la Directrice générale de l'OIM et coordonnatrice du Réseau des Nations Unies sur les migrations, Amy Pope, a vivement encouragé les participants à débattre de manière audacieuse et ambitieuse et a souligné que les droits humains des migrants étaient une question centrale et qu'il importait particulièrement que les parties prenantes nouent entre elles des partenariats en vue de faire progresser l'application du Pacte mondial. En 2024 se tiendraient plus de 60 élections nationales et une élection régionale déterminante dans l'UE. Les migrations et les migrants constitueraient un sujet majeur dans le cadre de nombre de ces élections ; la Directrice générale de l'OIM a donc insisté pour que les débats qui se tiendraient dans le cadre de l'Examen régional de la CEE soient fondés sur des éléments factuels et sur les droits des migrants.

12. Irem Arf, Rapporteuse pour les parties prenantes, a rendu compte des principales conclusions de la concertation multipartite qui avait eu lieu avant la réunion et dit l'importance du rapport issu de ces consultations, qui contenait des exemples de bonnes pratiques à suivre et de défis à relever². Elle a souligné que la progression des politiques et des discours anti-immigration dans la région de la CEE menaçait les démocraties et la sécurité des migrants et que, parallèlement à cela, certaines pratiques se développaient, telles que l'externalisation des frontières, l'incrimination des migrants et des personnes qui leur

² Le rapport de synthèse de la consultation préalable des parties prenantes de la CEE est disponible à l'adresse suivante : <https://migrationnetwork.un.org/system/files/docs/Summary%20report%20for%20the%20UNECE%20Stakeholder%20Pre-consultation%20-%20November%202023%20%20%281%29.pdf>.

apportaient de l'aide et la détention. Dans de nombreux cas, l'application des lois sur l'immigration et le recours excessif aux programmes de migration temporaire de main-d'œuvre primaient les droits des migrants et exposaient ceux-ci aux abus et à l'exploitation. La Rapporteuse a également mentionné des exemples positifs, tels que l'activation de la Directive relative à la protection temporaire de l'UE, l'adoption de politiques permettant aux travailleurs migrants de s'organiser et de protester contre les abus et l'exploitation, et les programmes de régularisation, qui contribuaient pour beaucoup à ce que les migrants en situation irrégulière puissent réellement exercer leurs droits. L'application du Pacte mondial devrait être guidée en permanence par les droits de l'homme et les droits liés au travail, et notamment passer par des filières de migration tenant compte des questions de genre et fondées sur les droits.

III. Séances thématiques

A. Première séance

13. La première séance de l'Examen régional pour la CEE a été l'occasion d'examiner les progrès réalisés et les défis à relever pour atteindre les objectifs 2, 5, 6, 12 et 18 du Pacte mondial.

Organisateurs principaux : OIT et Réseau régional des Nations Unies sur les migrations

Modératrice : Paola Cammilli, Directrice des campagnes mondiales à l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), membre du Council of Global Unions

Contributions de fond présentées par : Allemagne ; Belgique ; Canada ; Espagne ; États-Unis d'Amérique ; Grèce ; Portugal ; Royaume-Uni ; Serbie ; Tadjikistan ; Turkménistan ; Ukraine ; Commission européenne/Service européen pour l'action extérieure ; Solidarity Center ; International Lawyers Assisting Workers Network (ILAW) ; OIT ; Organisation internationale des employeurs (OIE) ; Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes (UNOPS).

B. Deuxième séance

14. La deuxième séance de l'Examen régional pour la CEE a été l'occasion d'examiner les progrès réalisés et les défis à relever pour atteindre les objectifs 4, 8, 9, 10, 11, 13 et 21 du Pacte mondial.

Organisateurs principaux : HCR et Réseau régional des Nations Unies sur les migrations

Modératrice : Susan Fratzke, Migration Policy Institute (MPI)

État membre intervenant : Suède

Contributions de fond présentées par : Allemagne ; Arménie ; Belgique ; Bélarus ; Danemark, au nom de Chypre, de la France, de Malte, de la Norvège, des Pays-Bas et du Royaume-Uni ; Grèce ; Kirghizistan ; Norvège ; Royaume-Uni ; Türkiye ; Turkménistan ; Ukraine ; Commission européenne/Service européen pour l'action extérieure ; Friends World Committee for Consultation ; Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ; Network of Girls Against Human Trafficking (NoGAHT) ; ONUDC. L'Azerbaïdjan a exercé son droit de réponse.

C. Troisième séance

15. La troisième séance de l'Examen régional pour la CEE a été l'occasion d'examiner les progrès réalisés et les défis à relever pour atteindre les objectifs 14, 15, 16, 19, 20 et 22 du Pacte mondial.

Organisateurs principaux : OMS et Réseau régional des Nations Unies sur les migrations

Modératrice : Stella Opoku-Owusu, Fondation africaine pour le développement

État membre intervenant : Albanie

Contributions de fond présentées par : Allemagne ; Canada ; Espagne ; Macédoine du Nord ; Royaume-Uni ; Commission européenne/Service européen pour l'action extérieure ; Communauté de travail afro-allemande/Afrikanisch-Deutsche Arbeitsgemeinschaft e. V. (A.D.A.G.E.) ; Asociación Rumiñahui ; OIT ; OIM ; PNUD. L'Arménie a exercé son droit de réponse.

D. Quatrième séance

16. La quatrième séance de l'Examen régional pour la CEE a été l'occasion d'examiner les progrès réalisés et les défis à relever pour atteindre les objectifs 1, 3, 7, 17 et 23 du Pacte mondial.

Organisateurs principaux : PNUD, OIM et Réseau régional des Nations Unies sur les migrations

Modératrice : Michele LeVoy, Plateforme pour la coopération internationale pour les personnes migrantes et sans papiers (PICUM)

État membre intervenant : Kazakhstan

Contributions de fond présentées par : Azerbaïdjan ; Canada ; Espagne ; Norvège au nom de Chypre, du Danemark, de la France, de Malte, des Pays-Bas et du Royaume-Uni ; Portugal ; Serbie ; Royaume-Uni au nom de l'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis, de la Norvège et des Pays-Bas ; Commission européenne/Service européen pour l'action extérieure ; Asociación Rumiñahui ; IBB ; International Detention Coalition (IDC) ; Confédération syndicale internationale (CSI) ; Migrant Youth & Children Platform ; Fédération luthérienne mondiale. La Fédération de Russie a exercé son droit de réponse.

IV. Clôture

17. Dans son allocution de clôture, la représentante de Migrant Youth & Children Platform, Feblezi Huebi, a insisté sur la nécessité d'inclure les jeunes migrants et les enfants dans les plans d'action, les stratégies et les cadres d'action au niveau national, le but étant d'aborder la gouvernance migratoire selon une approche tenant compte de l'ensemble de la société, en particulier lorsqu'il s'agissait de répondre aux priorités recensées en matière d'accès à l'éducation, de traite des personnes, des filières sûres et régulières, de mesures de substitution à la détention et de l'exploitation par le travail, de manière à créer un avenir plus juste, plus équitable et plus inclusif pour tous les jeunes migrants dans la région.

18. Dans son allocution de clôture, la Haute-Commissaire adjointe aux droits de l'homme, Nada Al-Nashif, a encouragé les participants, sur la question des migrations, à dépasser les mentalités polarisées et à adopter des discours d'inclusion. Le HCDH a également appelé de ses vœux une réorientation fondamentale vers des stratégies axées sur les droits de l'homme et la protection, compte tenu de la nécessité absolue de s'attaquer aux vulnérabilités dans ce contexte, notamment au bénéfice des enfants. L'existence de filières sûres et régulières, fondées sur les droits de l'homme et des considérations humanitaires, serait au cœur de cette transformation. Le HCDH a vivement encouragé les États membres à renforcer la coopération internationale et régionale et à tirer parti du Pacte mondial dans leurs politiques et pratiques, en maximisant les synergies avec les processus en cours, et a rappelé que le système des Nations Unies était disposé à apporter son appui à cet égard.

19. La Secrétaire exécutive de la CEE, Tatiana Molcean, s'est félicitée de la déclaration de la représentante des jeunes migrants, qui avait clairement fait part de ses attentes à l'égard des États membres de la CEE et de l'Organisation des Nations Unies. Elle a également remercié les organisateurs, les participants et le personnel de l'Office des Nations Unies à Genève, y compris les interprètes et les techniciens. Elle a conclu son propos en s'engageant à contribuer à la mise en pratique des conclusions des débats relatifs au Pacte mondial.

20. Avant de clore la réunion, la coprésidente espagnole, S.E. Pilar Cancela, Vice-Ministre espagnole des migrations, a fait des observations finales portant notamment sur la nécessité de prendre conscience des différents défis à relever s'agissant des migrations et de l'emploi, les différentes tendances démographiques qui appelaient une gouvernance fondée sur les droits de l'homme et le principe du tripartisme, qui profitait à toutes les parties prenantes. La coprésidente a également fait observer que les changements climatiques étaient de plus en plus considérés comme un moteur négatif de migration et qu'il importait d'assurer la cohérence des politiques relatives à la migration et aux changements climatiques. Elle a également estimé qu'il était nécessaire de faciliter les recrutements équitables et éthiques et de préserver des conditions qui garantissent un travail décent, conformément aux cadres des droits de l'homme et au moyen du dialogue social. Elle a aussi mentionné la nécessité d'améliorer la collecte et l'utilisation des données et de mettre à disposition des informations accessibles et transparentes en temps voulu. Les situations de vulnérabilité, dans le contexte des migrations, découlaient souvent de politiques et de pratiques qui ne protégeaient pas les droits humains des migrants et qui, en particulier, ne tenaient pas compte des besoins des enfants et ne tenaient pas compte des questions de genre. À cet égard, la coprésidente a appelé au renforcement de la coopération internationale et régionale entre les acteurs gouvernementaux des pays d'origine, de transit et de destination, à tous les niveaux, et entre les autres parties prenantes non gouvernementales.

21. La coprésidente moldave, S.E. Jana Costachi, Secrétaire d'État au Ministère de l'intérieur de la République de Moldova, a également remercié les organisateurs et les participants et a expliqué que le projet de rapport de l'Examen régional de l'application du Pacte mondial ainsi que le résumé des débats par les coprésidentes seraient distribués aux participants le 10 avril au plus tard afin qu'ils formulent des observations. La version finale constituerait la contribution officielle de la région de la CEE au Forum d'examen des migrations internationales de 2026.

Annexe

Résumé des débats des coprésidentes

Première séance

1. Les pays ont réaffirmé leur détermination à réaliser les objectifs du Pacte mondial et ont reconnu l'importance de cet instrument en tant que cadre de coopération sur les questions migratoires, à l'appui de la réalisation du Programme 2030. Des intervenants ont reconnu le manque de compétences et les tendances démographiques dans la région de la CEE, en particulier en ce qui concerne le vieillissement de la population. Certains ont convenu que la migration de la main-d'œuvre jouait un rôle important et ont mentionné la nécessité d'assurer une gouvernance de la migration de main-d'œuvre qui soit fondée sur les droits et repose sur un dialogue social tripartite, dans le but de parvenir à une situation triplement gagnante conforme au Pacte mondial.
2. La contribution des migrants au développement durable dans les pays de destination et les pays d'origine a été soulignée, en particulier le rôle que jouaient les migrants en comblant des manques sur le marché du travail, en favorisant la circulation des compétences et des connaissances entre les pays et en aidant leurs communautés d'origine grâce aux transferts de fonds. Cependant, de nombreux intervenants ont fait observer qu'il était essentiel de protéger les droits des migrants tout au long du cycle migratoire, c'est-à-dire depuis la période précédant leur départ jusqu'à leur retour, si l'on voulait garantir des résultats justes et équitables et concrétiser les principes directeurs du Pacte mondial et du Programme 2030, à savoir promouvoir les droits de l'homme et ne laisser personne de côté. Plusieurs intervenants ont mentionné la nécessité d'améliorer les données relatives à la migration afin de pouvoir concevoir des politiques adéquates, et l'utilité du cadre d'indicateurs du Pacte mondial à cet égard.
3. Plusieurs pays ont expliqué qu'ils avaient élaboré des plans, des politiques ou des stratégies en faveur de l'application du Pacte mondial. Ils ont également souligné l'importance de la ratification des conventions fondamentales de l'OIT et des conventions de l'OIT relatives à la migration de la main-d'œuvre ainsi que la nécessité d'élaborer des politiques conformes à ces instruments pour lutter contre les moteurs négatifs de la migration et protéger les droits des travailleurs migrants.
4. De nombreux intervenants ont souligné que les effets des changements climatiques devenaient un important moteur négatif de migration. Plusieurs intervenants ont estimé que, s'il était nécessaire de créer des filières pour les personnes touchées par les changements climatiques et si certains pays avaient pris des mesures pour protéger les personnes menacées ou touchées par ces changements, ces efforts devaient être intensifiés et généralisés. D'autres ont plaidé pour une plus grande cohérence entre les politiques relatives aux changements climatiques et les politiques migratoires, et ont souligné les progrès accomplis à cet égard.
5. Des intervenants ont débattu des mesures à prendre pour combattre les causes profondes des migrations, telles que les inégalités, le manque de travail décent et les obstacles au développement durable, et ont mentionné l'aide apportée aux communautés d'origine au moyen de l'aide au développement et de l'aide humanitaire, les politiques visant à renforcer les possibilités de travail décent, et le renforcement des liens entre les migrations et le développement, y compris par une approche fondée sur les itinéraires. Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité de faire en sorte que la migration soit un choix plutôt qu'une nécessité, et ont insisté sur la complémentarité entre la planification du développement durable et l'application du Pacte mondial.
6. Des intervenants ont souligné qu'il était nécessaire de mettre en place des filières flexibles, fondées sur les droits et régulières, notamment pour le travail, les études et le regroupement familial, afin de prévenir les migrations irrégulières et de protéger les droits des migrants. Des discussions ont été menées au sujet des accords bilatéraux en matière de migration de main-d'œuvre, de la coopération multilatérale, des parcours humanitaires, des programmes spécifiques d'information et de la possibilité de donner aux personnes risquant

d'être en situation irrégulière l'accès à des filières régulières. Il a été question de l'utilisation des outils numériques, de la simplification des procédures de demande de visa et de la réforme institutionnelle visant à améliorer la prévisibilité, l'accessibilité et l'efficacité de ces systèmes. Plusieurs pays ont fait état de mesures visant à atteindre directement les candidats à l'immigration dans les pays d'origine, par l'intermédiaire de centres spécialisés. D'autres ont décrit des procédures visant à créer des possibilités de migration pour les personnes dotées de compétences particulièrement importantes au vu de l'évolution du marché du travail. La nécessité d'associer davantage les partenaires de la protection sociale afin que ceux-ci répondent aux besoins réels des travailleurs migrants et protègent leurs droits dans la mise en place des filières a également été mentionnée.

7. Des intervenants ont évoqué des mesures prises pour garantir aux travailleurs migrants un travail décent et un recrutement équitable, éthique et gratuit, conformément aux normes internationales du travail. Ils ont exposé les changements juridiques et réglementaires nécessaires à cet égard, et ont également mentionné la coopération entre les pays d'origine, les entités des Nations Unies et les parties prenantes. Il a été souligné la nécessité de garantir les principes et les droits fondamentaux relatifs au travail, notamment la liberté d'association et le droit de mener des négociations collectives, et certains pays ont dit qu'ils avaient adopté des mesures pour renforcer l'inspection du travail afin de mieux protéger les travailleurs migrants. D'autres intervenants ont mentionné des efforts visant à mettre en relation les migrants et les employeurs, dans l'intérêt de tous.

8. Certains pays ont fait part de mesures prises pour régulariser des migrants en situation irrégulière, tandis que d'autres ont expliqué les initiatives qu'ils avaient prises pour informer les candidats à l'immigration des moyens d'accéder aux filières régulières et pour veiller à ce que ces personnes connaissent leurs droits et aient accès à des services dans les pays de destination. Dans le même ordre d'idées, des intervenants ont mis l'accent sur les services préalables à l'arrivée, qui visaient à informer les candidats à la migration alors qu'ils étaient encore dans leur pays d'origine afin qu'ils soient préparés au mieux pour vivre et travailler dans les pays de destination.

9. De nombreux intervenants ont décrit les initiatives prises dans les pays d'origine et de destination pour permettre aux personnes de se déplacer afin de renforcer leurs compétences, telles que des procédures simplifiées visant à améliorer la comparabilité des qualifications et à garantir la reconnaissance des compétences, y compris par des mesures unilatérales dans les pays de destination, ainsi que des formes de coopération régionale visant à renforcer les garanties lorsque les changements démographiques faisaient naître un besoin de main-d'œuvre immigrée. Les intervenants ont estimé que, lorsqu'elles étaient élaborées dans le cadre du dialogue social, ces mesures aidaient les migrants à bénéficier d'un travail décent et renforçaient leur contribution au développement des pays d'origine et de destination. Ils ont indiqué que la mobilité des compétences et les partenariats visant à attirer des talents étaient des outils qui favorisaient une mobilité mutuellement bénéfique des compétences lorsqu'ils étaient pensés et appliqués avec les partenaires sociaux, et ont mis l'accent sur le rôle du Partenariat mondial de compétences dans le domaine des migrations.

10. Des intervenants ont souligné l'importance de la coopération internationale, notamment de la déclaration trilatérale du Canada, de l'Espagne et des États-Unis d'Amérique sur leur engagement conjoint à l'égard de l'Amérique latine, qui portait sur les filières de migration de main-d'œuvre, le recrutement équitable et éthique et les droits des travailleurs migrants. Ils ont mis en avant des initiatives menées au niveau de l'UE, telles que le vivier de talents (Talent Pool) et les partenariats visant à attirer des talents, ainsi que les propositions présentées dans le nouveau pacte sur la migration et l'asile, qui visaient à doter l'UE d'un système de migration et d'asile durable. Ils ont souligné l'importance que revêtait la collaboration relative à la mise en place de filières sûres et régulières avec les pays d'origine, en particulier en Amérique latine et en Afrique. Ils ont considéré que l'une des clés du succès des interventions résidait dans des approches faisant intervenir tous les services de l'État et tous les secteurs de la société. D'autres ont salué la contribution des entités des Nations Unies à l'application du Pacte mondial, ainsi que le rôle joué par le Réseau des Nations Unies sur les migrations en fournissant un soutien global et holistique.

11. Des parties prenantes ont souligné la nécessité de tenir compte de la dimension humaine des migrations et ont mis en évidence la contribution qu'elles pouvaient apporter à l'application du Pacte mondial en participant à l'élaboration, à l'application et au suivi des politiques, et en assurant un soutien complémentaire au renforcement de l'autonomie des migrants. Elles ont également indiqué que les employeurs avaient un rôle central à jouer dans l'application du Pacte mondial ; ils pouvaient contribuer à la mise en place de filières qui répondaient aux besoins du marché du travail tout en protégeant les migrants, en établissant des cadres pour un recrutement équitable, en remédiant aux pénuries de compétences et en créant des systèmes de reconnaissance. En outre, les employeurs pouvaient élaborer un discours positif fondé sur des données et sur les résultats économiques.

Deuxième séance

12. Au cours de cette séance, la plupart des intervenants ont souligné les aspects positifs de la migration et l'importante contribution au développement durable qu'apportaient dans les pays d'accueil les personnes en situation de déplacement. Des intervenants ont mentionné le droit souverain des États, énoncé dans le Pacte mondial, de définir leurs politiques migratoires nationales et leur droit de gérer les migrations relevant de leur compétence, dans le respect du droit international.

13. Des intervenants ont dit leur attachement à protéger les migrants vulnérables et à prévenir l'exploitation, les abus, la traite et le trafic d'êtres humains. Certains ont également indiqué que la modernisation et la dématérialisation des services publics pouvaient aider à rendre les migrants moins vulnérables.

14. Les mouvements migratoires mixtes constatés dans la région de la CEE étaient caractérisés par un mélange complexe de facteurs et la forte contribution des passeurs ; des intervenants ont souligné la nécessité d'une réponse faisant appel à de multiples moyens, notamment à des approches faisant intervenir tous les services de l'État et tous les secteurs de la société, à des activités de localisation et à des mesures fondées sur les droits de l'homme. Il s'agissait là de principes directeurs communs au Pacte mondial et au Pacte mondial pour les réfugiés, et renforcer la complémentarité entre ces deux instruments pouvait être mutuellement bénéfique. Des intervenants ont souligné que la mise en place d'un système de gestion de l'asile et des migrations efficace, comprenant le retour en toute sécurité et dans la dignité et la réintégration durable, était une priorité si l'on voulait obtenir un système d'asile équitable et efficace et remédier au trafic de migrants, à la traite des êtres humains et aux migrations irrégulières.

15. À cet égard, l'intervenant de l'État membre qui a ouvert la séance a indiqué qu'il fallait s'intéresser à des modèles nouveaux et innovants susceptibles de compléter les approches actuelles, et a parlé de l'approche fondée sur les itinéraires, qui pouvait être un moyen de faire face aux mouvements migratoires mixtes, en soulignant la nécessité d'adopter une stratégie à 360 degrés. Certains pays ont rappelé qu'il était essentiel de renforcer la coopération internationale entre tous les acteurs concernés par les migrations et les mouvements de réfugiés, en particulier entre pays voisins, étant donné qu'aucun État ne pouvait faire face seul aux migrations. Le nombre toujours élevé de décès le long des itinéraires de migration était très préoccupant. La coopération opérationnelle transfrontière et l'échange d'informations en temps utile demeuraient essentiels.

16. L'adoption, par la Commission européenne en novembre 2023, d'un ensemble de mesures visant à lutter contre le trafic de migrants était une grande avancée dans la promotion de migrations sûres et régulières. Cet ensemble de mesures comprenait un appel à l'action en faveur de l'établissement d'une alliance mondiale contre le trafic de migrants et une proposition de nouvelle directive établissant des règles minimales pour prévenir et contrer l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers, ce qui témoignait de la détermination de l'UE à renforcer la sécurité des frontières et la gouvernance des migrations. La Commission du Service européen pour l'action extérieure a noté que des plans d'action avaient été présentés pour les principaux itinéraires, notamment pour ceux qui passaient par la Méditerranée et la route des Balkans occidentaux.

17. Des participants à la séance ont souligné la nécessité de renforcer la collaboration entre les pays d'origine, de transit et de destination le long des itinéraires des mouvements mixtes de réfugiés et de migrants, pour que les politiques soient durables. Ils ont exprimé l'idée que des partenariats globaux avec des pays extérieurs à l'UE étaient indispensables à l'efficacité des stratégies de l'UE. Pour mettre en place des systèmes de migration et d'asile durables, il fallait adopter des approches globales. Dans ce contexte, le projet ERRIN-SRA (Réseau européen d'aide au retour et à la réintégration – Réintégration durable en Afghanistan) a été cité à titre d'exemple. Ce projet, qui visait à améliorer les possibilités de réintégration à long terme des Afghans revenant d'Europe, soulignait l'importance des approches globales et de la coopération entre les parties prenantes à l'appui de la création de systèmes de migration et d'asile durables.

18. Les États membres ont échangé des informations sur les activités qu'ils menaient et les difficultés qu'ils devaient surmonter sur le plan national et dans le cadre de leur collaboration. Plusieurs États membres ont présenté les progrès faits dans la délivrance des cartes d'identité et des documents de voyage et dans l'amélioration de la gestion des frontières, démontrant ainsi leur détermination à améliorer la gouvernance des migrations au niveau national. La technologie et la dématérialisation étaient également d'excellents outils de gestion des frontières. Il fallait lutter contre la criminalité organisée et la traite de manière holistique, des pays d'origine jusqu'aux pays de destination, selon une approche axée sur l'être humain et coordonnée par-delà les frontières et les régions afin de protéger les personnes vulnérables et d'éviter qu'elles empruntent des itinéraires périlleux. Les intervenants ont souligné l'importance que revêtait la collaboration, qui permettait de réduire les risques encourus par les personnes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, et de faire en sorte que les rescapés bénéficient de l'aide dont ils avaient besoin. Plusieurs États membres et parties prenantes ont également préconisé l'adoption de mesures de substitution à la détention, en particulier pour les enfants et les familles avec enfants, et un État membre a mentionné l'adoption d'une disposition interdisant à l'avenir le placement d'enfants ou de jeunes ainsi que de familles avec enfants en détention aux fins de leur expulsion ou de leur rapatriement.

19. Les États membres ont fait observer que le Pacte mondial faisait obligation à tous les États d'accueillir et de réadmettre leurs ressortissants comme il se devait. Les personnes qui n'avaient pas ou plus le droit de séjourner dans un pays qui n'était pas le leur devaient être réadmis dans leur pays. Les intervenants ont insisté sur la nécessité d'assurer une plus grande coopération internationale afin de faciliter des retours sûrs et dignes à l'avenir.

20. D'autres États membres ont souligné la nécessité de faire évoluer les discours sur la migration afin qu'ils mettent en lumière les perspectives et les solutions, afin que les personnes qui envisagent de partir puissent faire des choix éclairés plutôt que des choix fondés sur la peur ou sur des informations fausses ou trompeuses. De faux espoirs ou l'absence de choix ne devraient pas être à l'origine de la décision de migration.

21. Des intervenants ont mis l'accent sur la contribution centrale des acteurs locaux et des organisations locales face aux questions de migration, et ont préconisé une plus grande coopération pour que les migrants puissent être en sécurité et recevoir une assistance de base, notamment au moyen de services humanitaires dispensés le long des itinéraires terrestres et maritimes et d'une aide à l'intégration dans les communautés locales. Des ONG ont insisté sur la nécessité d'offrir des services d'accueil et de protection dignes et de promouvoir l'inclusion pour lutter efficacement contre la discrimination et la xénophobie. Trop peu de mesures étaient prises pour améliorer et réorienter les politiques afin de sauver des vies. Des intervenants ont souligné que les pays devaient retrouver la volonté politique de travailler ensemble pour axer les débats sur l'être humain. Prévenir les migrations ne suffisait pas à sauver des vies et, selon le Projet sur les migrants disparus, 2023 avait été l'année la plus meurtrière jamais enregistrée pour les migrants. Il a été proposé de créer un groupe de haut niveau ou un groupe d'éminents experts pour aider à maintenir l'attention sur la nécessité de sauver des vies et à entretenir la volonté politique de sauver des vies.

Troisième séance

22. Dans l'ensemble, cette séance a permis de mettre en lumière l'importance de la contribution des migrants au développement socioéconomique, les mesures à prendre pour améliorer leur inclusion socioéconomique, en particulier dans les services d'éducation et de santé, et pour fournir des informations complètes et facilement accessibles, ainsi que l'utilité d'une approche intégrée de la gestion des migrations avec la participation active des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales.

23. Plusieurs intervenants ont souligné le rôle central des diasporas et les défis auxquels celles-ci étaient confrontées, soulignant la contribution qu'elles apportaient à l'amélioration de la cohésion sociale, de la stabilité financière et du transfert de connaissances. Parmi leurs nombreuses contributions, les diasporas favorisaient la stabilité politique, contribuaient à la lutte contre la pauvreté et participaient financièrement aux systèmes de services sociaux. Des intervenants se sont inquiétés des discours de plus en plus discriminatoires entendus dans la région en dépit de la contribution qu'apportaient les diasporas et les migrants au développement durable, ce qui soulignait la nécessité que les États apportent leur aide aux organisations de migrants et aux parties prenantes et que l'on renforce la participation des jeunes issus de l'immigration à la vie politique. D'autres intervenants ont indiqué qu'en dépit de leur contribution au développement, des travailleurs migrants continuaient d'être exclus des régimes de protection sociale, ce qui les empêchait de bénéficier des avantages qu'ils avaient acquis, et qu'il fallait remédier à cette situation.

24. Des intervenants ont souligné leur volonté de rendre plus visible la contribution des diasporas au développement au niveau international, par exemple en incluant des représentants des diasporas à leur délégation au Forum mondial sur la migration et le développement. D'autres États membres ont présenté les travaux qu'ils menaient pour renforcer la contribution des diasporas au fil des ans, par exemple en aidant les organisations de diasporas à coopérer avec les organisations partenaires locales, ou en aidant les membres des diasporas à créer des entreprises qui contribuaient au développement durable dans leur pays d'origine.

25. Les États membres et les parties prenantes ont également souligné le rôle important que jouaient les acteurs de la diaspora dans les efforts de cohésion sociale dans leur pays de résidence et leur pays d'origine. Le transfert de ressources financières et de connaissances pouvait contribuer aux efforts de développement dans les pays d'origine. Les parties prenantes ont souligné la nécessité de travailler avec les administrations locales, les communautés d'accueil, la société civile et les organisations locales de migrants, compte tenu de leurs compétences spécialisées et de leurs connaissances précieuses. Certaines parties prenantes ont en outre exprimé de vives inquiétudes quant à la polarisation croissante du discours sur les migrations et ont proposé que des données et des indicateurs soient collectés et utilisés aux fins de l'évaluation de l'ampleur de la discrimination dans les pays.

26. Certains intervenants ont également souligné le rôle des envois de fonds, indiquant que par ce moyen, les migrants contribuaient à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs de développement durable dans leur pays d'origine. Les États membres ont souligné la nécessité d'élargir l'accès aux envois de fonds, en réduisant les coûts de ceux-ci et en promouvant des solutions numériques et innovantes.

27. Parmi les principaux messages à retenir figurait la nécessité d'améliorer l'accès aux services, notamment l'accès aux soins de santé et aux vaccins, qui étaient essentiels, en particulier pour relever les défis posés par la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Les participants ont également mentionné la contribution essentielle qu'apportaient les migrants à la fourniture de services de base et les obstacles juridiques et pratiques auxquels ils étaient confrontés dans l'accès aux services de base liés à la santé, à l'éducation, à la protection sociale, à la protection de l'enfance et au travail décent, en particulier lorsqu'ils étaient en situation irrégulière. En associant les migrants aux processus consultatifs et décisionnels et en promouvant leur participation active à ces processus, il était possible de renforcer l'efficacité des politiques d'intégration et d'inclusion et de faire en sorte qu'elles tiennent compte des besoins réels.

28. Certains intervenants ont souligné que les migrants étaient encore souvent exclus des dispositifs de protection sociale et qu'il était essentiel de garantir la sécurité sociale en tant que droit et de créer des mécanismes de portabilité des droits de sécurité sociale et des avantages acquis. Certains États membres ont rappelé les progrès réalisés dans ce domaine, notamment grâce à la promotion des paiements électroniques, qui permettait de renforcer l'inclusion financière, et à l'exécution d'accords bilatéraux entre les pays d'origine, de transit et de destination. En outre, d'autres intervenants ont souligné que les systèmes de protection sociale universelle étaient indispensables à la réduction de la pauvreté, à la promotion de l'inclusion sociale et à la réalisation des objectifs de développement durable.

29. Au cours de la séance, les intervenants ont préconisé une coopération internationale et interrégionale accrue le long des itinéraires migratoires, en soulignant l'importance que revêtait la collaboration entre tous les partenaires et parties prenantes concernés, notamment avec les migrants.

Quatrième séance

30. La séance s'est ouverte sur des questions essentielles intéressant l'élaboration de politiques efficaces : qui collecte les données et comment ? Les migrants et la société civile ont-ils accès à l'information ? Comment élaborer des politiques migratoires qui tiennent compte des besoins des enfants et des questions de genre ? Comment peut-on le faire dans des domaines qui ne relèvent pas directement de la politique migratoire, mais qui touchent tout de même les migrants ? Comment faire en sorte que les politiques migratoires n'aggravent pas les facteurs de vulnérabilité ? Existe-t-il un équilibre entre les accords bilatéraux dans la région, que ce soit du point de vue de leur nombre ou des domaines sur lesquels ils portent ?

31. Des États membres ont souligné leur attachement au Pacte mondial, dont ils s'employaient, depuis 2018, à intégrer les 23 objectifs dans leurs politiques nationales, ce qui témoignait de l'adoption d'une approche globale de la gestion des migrations. Des mesures avaient été prises dans certains domaines pour réduire la vulnérabilité des migrants : un portail électronique avait été créé pour simplifier l'accès aux services publics, des actions de sensibilisation avaient été menées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans les lois sur la nationalité, et des mesures avaient été adoptées pour résoudre le problème de l'apatridie et améliorer l'accès à l'enregistrement des naissances, afin de mieux protéger les droits des enfants migrants et des groupes vulnérables. Il a été dit l'importance de la collaboration avec les autorités gouvernementales et non gouvernementales et d'une meilleure coordination de l'application du Pacte mondial au niveau régional et mondial pour mieux lutter contre la discrimination et promouvoir l'inclusion. Il a également été souligné l'importance de la coopération internationale dans la lutte contre les causes profondes des migrations, telles que la pauvreté, les conflits et les changements climatiques.

32. Des États membres ont insisté de nouveau sur leur détermination à faire progresser l'application du Pacte mondial dans la région et ont souligné l'importance que revêtaient la sensibilisation du public, la coopération institutionnelle et la collaboration sur les questions migratoires dans toute la région. Le Pacte mondial offrait à leurs yeux un cadre pour des migrations plus sûres et mieux gérées, dont l'application nécessitait une coopération internationale visant à faire reculer la part des migrations qui s'effectuaient par des filières irrégulières et dangereuses. Il est apparu comme une priorité de réduire les facteurs de vulnérabilité dans les mouvements migratoires. Tous les participants ont souligné qu'il importait de déceler les risques et d'y répondre rapidement, notamment par une gestion des migrations tenant compte des questions de genre et l'adoption de mesures de protection de l'enfance prenant en considération les effets que le départ de leurs parents avait sur les enfants restés au pays.

33. Des participants ont appelé l'attention sur la nécessité de fournir aux migrants des informations exactes pour leur permettre de prendre des décisions en connaissance de cause et garantir des voyages plus sûrs. On pouvait pour cela intensifier les campagnes de sensibilisation mettant en évidence les risques associés à la migration irrégulière et au trafic de migrants, tout en promouvant des filières de migration régulière. Il fallait absolument

communiquer des informations adaptées afin de faciliter l'accès aux droits et aux mesures de protection.

34. Un groupe d'États a réaffirmé sa détermination à apporter son soutien au fonds d'affectation spéciale pluripartenaire en faveur des migrations. Il a souligné l'importance que revêtait la coopération internationale pour ce qui était de tirer parti des avantages que présentait la mobilité humaine et de remédier aux problèmes qu'elle posait. Le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire en faveur des migrations avait pour objectif de faciliter l'application du Pacte mondial en promouvant des approches migratoires qui profitent aux communautés et aux migrants à toutes les étapes du parcours migratoire. Parmi les initiatives notables soutenues par le fonds dans la région figuraient la lutte contre les vulnérabilités liées à la migration au Tadjikistan et l'amélioration de la collecte de données relatives aux migrations en Macédoine du Nord. Bien que des progrès significatifs aient été accomplis, le groupe d'États a vivement encouragé les autres États membres à contribuer au fonds d'affectation spéciale pluripartenaire en faveur des migrations, compte tenu de son objectif de financement pour 2024, fixé à 25 millions de dollars É.U., afin d'améliorer encore la gouvernance migratoire et de remédier à des problèmes tels que l'incidence des changements climatiques sur les migrations. Ils ont souligné les résultats que les États pouvaient obtenir collectivement en mettant en commun leurs ressources et en promouvant des migrations sûres et régulières, tout en atténuant les risques pour les particuliers et les communautés.

35. Les États membres et les parties prenantes ont souligné la nécessité de collecter des données et d'élaborer des politiques fondées sur des données d'observation pour gérer efficacement les migrations. Ils ont également souligné la nécessité d'adopter des cadres nationaux fondés sur des données d'observation pour appuyer l'application du Pacte mondial, en prenant des mesures et en menant des activités concrètes à cette fin. Des actions avaient été entreprises pour améliorer la comparabilité et la fiabilité des données nationales relatives aux migrations, ainsi que la préparation en matière de migration, notamment des initiatives telles que le réseau de préparation et de gestion de crise en matière de migration, dont l'objectif était de faciliter la collaboration entre les États membres, les organismes et les pays partenaires de l'UE. Le rôle central joué par les communautés locales et la société civile dans la promotion d'un développement politique inclusif et la nécessité d'un soutien centralisé aux initiatives locales ont été soulignés.

36. Les États membres et les parties prenantes ont salué l'élaboration d'un ensemble de quelques indicateurs permettant d'évaluer les progrès réalisés dans l'application du Pacte mondial. Certains pays ont souligné qu'il appartenait aux États et à eux seuls d'établir la distinction entre statut migratoire régulier et statut migratoire irrégulier, et ont insisté sur la nécessité d'inclure ce principe dans la proposition. En outre, ils ont estimé qu'il fallait veiller à ce que les indicateurs reflètent de façon adéquate la nature à 360 degrés du Pacte mondial, permettent de faire la distinction entre migrants en situation régulière et migrants en situation irrégulière et conservent un équilibre entre tous les objectifs. Des États membres ont dit leur détermination à faire cesser la violence fondée sur le genre et à parvenir à l'égalité des sexes dans la fourniture de l'aide humanitaire. Il a été fait référence à des informations récentes indiquant que la plupart des politiques migratoires avaient des effets négatifs disproportionnés sur les personnes de certaines origines nationales et de groupes ethniques, raciaux et religieux particuliers, ce qui témoignait souvent d'un racisme structurel. Les États de la région de la CEE s'efforçaient de coopérer entre eux pour s'attaquer aux causes profondes des migrations forcées, faire reculer la pauvreté, l'exclusion, les inégalités économiques mondiales et à d'autres facteurs tels que l'urgence climatique actuelle, l'exploitation des ressources naturelles et les conflits armés.

37. Les participants ont estimé que la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination était essentielle au respect des droits de l'homme et des principes de non-discrimination énoncés dans le Pacte mondial et qu'il convenait d'en tenir davantage compte dans le cadre de l'examen. Des États membres et des parties prenantes ont appelé au rejet des politiques qui perpétuaient les injustices raciales et à la promotion de politiques fondées sur une vision positive de la migration, l'objectif étant de mettre en place des procédures permettant de remédier aux violations structurelles des droits de l'homme et de lutter contre la discrimination raciale, notamment dans la gestion des frontières. Des participants ont souligné la nécessité de s'attaquer aux discours négatifs qui alimentaient

la haine, la xénophobie, la désinformation et la violence à l'égard des migrants et des membres de leur famille, en mettant en avant la contribution des migrants au développement économique, social et culturel. Dans le même ordre d'idées, la coopération institutionnelle était considérée comme une priorité par les différentes administrations aux fins de la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes de discrimination. Des pays avaient entrepris d'élaborer des stratégies de lutte contre le racisme ou de moderniser les stratégies existantes. Des États membres ont décrits les initiatives qu'ils avaient prises récemment pour réglementer efficacement l'immigration et l'emploi des étrangers en vue de favoriser les filières de migration régulière et les résultats qu'ils avaient obtenus ; des dispositions avaient été adoptées en faveur du respect des droits des migrants et pour établir des systèmes de contrôle permettant de suivre les progrès faits dans la réalisation des objectifs du Pacte mondial.

38. Au cours de la séance, les participants ont abordé la question de l'exploitation des travailleurs migrants au moyen des frais de recrutement, ainsi que les facteurs de vulnérabilité des migrants en situation irrégulière, tels que l'absence de documents adéquats, de liberté d'association et d'accès à la justice. En conséquence, certains ont appelé à la réglementation des agences d'emploi privées et au renforcement de la protection dans les secteurs où les travailleurs migrants étaient très vulnérables, comme le secteur de la construction. De nombreuses parties prenantes ont vivement encouragé les États membres à lever les obstacles à une migration sûre et à renforcer la législation afin de prévenir l'exploitation et de réduire les risques encourus par les groupes vulnérables le long des itinéraires migratoires dangereux.

39. Des États membres ont souligné la nécessité d'établir des partenariats multilatéraux avec d'autres États pour lutter contre les migrations irrégulières, notamment contre le trafic illicite et la traite des êtres humains et les déplacements forcés, et pour faire avancer les initiatives visant à promouvoir un discours équilibré sur les migrations. La nécessité d'adopter une démarche collaborative a également été mentionnée. La Commission européenne avait adopté un nouveau pacte visant à privilégier la collaboration avec les partenaires aux niveaux bilatéral, régional et mondial, le but étant de parvenir à des migrations sûres, ordonnées et régulières. Les participants ont relevé la nécessité d'accorder la priorité à une action précoce, à une gestion des migrations qui tienne compte des questions de genre et des besoins des enfants, à des services de prise en charge spécialisés et à des environnements humanitaires sûrs au moyen de mesures de protection, de retours volontaires dans la dignité et de la lutte contre la traite des personnes.

40. Dans l'ensemble, les États membres et les parties prenantes ont réaffirmé leur détermination collective à renforcer la coopération internationale, à fournir des informations exactes, à réduire les sources de vulnérabilité et à redoubler d'efforts en matière de collecte de données et d'éléments factuels afin de gérer efficacement les migrations de sorte qu'elles soient sûres, ordonnées et régulières.
